

## AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET  
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Aux contribuables des municipalités dont le territoire est compris dans celui de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville, soit les municipalités d'Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Paul-d'Abbotsford.

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Rouville, que, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022 seront déposés lors de la séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le mercredi 7 juin 2023, à 19 h, au 500, rue Desjardins à Marieville. Prenez note que la séance sera rendue publique, dès que possible, par le biais de la publication de l'enregistrement audiovisuel des délibérations sur le site internet de la MRC de Rouville.

**DONNÉ** à Marieville, ce 25 mai 2022.



Anne-Marie Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière